

Bars, cafés...	Ouverture le 20 janvier si les conditions sanitaires le permettent.
Cimetières	Ouverts au public
CCAS Centre Communal d'Action Sociale	Personnes fragilisées, isolées, en difficulté : la Ville de Saint-Jean-de-Monts vous invite à vous faire connaître auprès des agents du CCAS pour bénéficier d'un accompagnement. N'hésitez pas également à contacter nos services pour vos proches : 02 51 59 97 00 (demandez le CCAS).
Cinémas	Ouverture le 7 janvier si les conditions sanitaires le permettent.
Collèges	Ouverts - Protocole sanitaire renforcé
Commerces et services	Ouverts Fermeture à 20h00 pour l'ensemble de ces établissements. Possibilités d'ouverture des commerces le dimanche.
Déchèterie	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Renseignements : 02 51 59 98 90
Déplacements	Les déplacements inter-régions sont autorisés mais un couvre-feu de 20h00 à 06h00 est en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les déplacements seront tolérés le 24 décembre. Le couvre-feu sera appliqué le soir du 31 décembre. Modalités sur https://www.gouvernement.fr
Écoles maternelles & élémentaires	Ouvertes - protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.
EHPAD	Les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées dans le strict respect des mesures barrières.
Enfance jeunesse	Multi-accueil Frimousse, Bord à Bord et Foyer de jeunes : ouverts - Protocole sanitaire renforcé Tél. : 02 51 59 09 16
Épicerie sociale la Passerelle	Ouverte Tél. : 02 51 59 35 90
Équipements sportifs	Ouverts uniquement pour les mineurs des clubs sportifs.
Estacade et plages	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
Esplanade de la mer/remblais	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
Forêt	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
La Poste	Ouverte
Lieux de culte	Les offices dans les lieux de cultes sont autorisés. Les fidèles doivent respecter une règle d'un siège sur trois et d'une rangée sur deux pour y assister. Contactez les lieux de culte pour informations complémentaires.

Lycées	Ouverts - Protocole sanitaire renforcé
Mariages & PACS	Autorisés - Règle d'un siège sur trois et d'une rangée sur deux.
Mairie	Accueil physique sur RDV. Privilégier le courriel et le téléphone. Accueil Hôtel de Ville et services administratifs : lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30
Marché alimentaire	Ouvert les mercredis et samedis matin. Halles ouvertes les mercredis 23 et 30 décembre et les jeudis 24 et 31 décembre.
Masque	Obligatoire jusqu'au 4 janvier
Médiathèque	Ouverte - Protocole sanitaire strict
Parcs & jardins	Accès libre - Hors couvre-feu
Plans d'eau	Accès libre - Hors couvre-feu
Restaurants	Ouverture le 20 janvier si les conditions sanitaires le permettent. Maintien des services de livraison à domicile Liste des commerces ouverts et des services sur le site Internet de la Ville : www.saintjeandemonts.fr
Salles municipales	Fermées
Services Publics	Ouverts
Spectacles	Autorisés à partir du 7 janvier si les conditions sanitaires le permettent.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé - Hors couvre-feu
Sport (compétitions professionnelles)	Les compétitions professionnelles peuvent être maintenues : se renseigner auprès des fédérations.
Transports	Le bus urbain et le Petit bus sont maintenus. Taxis et VTC en service dans le respect des mesures sanitaires.
Travail	Maintien du télétravail quand cela est possible.
UMPS Unité Mobile de Premiers Secours	Les secouristes de l'UMPS interviennent sur la commune : veille sociale, livraisons de courses et de médicaments, visites suite à la demande de proches... Tél : 06 68 17 03 62

COVID-19



02 51 59 97 00

mairie@mairie-saintjeandemonts.fr - www.saintjeandemonts.fr

Ville de Saint-Jean-de-Monts



Inscription au service d'alertes et d'informations SMS :

<https://saintjeandemonts.alertecitoyens.com>